Centrales Villageoises
Association

Demande de raccordement ENEDIS pour une installation entre 36 et 250 kVA

Tutoriel détaillé

V6 - Mise à jour juillet 2024

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Introduction

- Ce document a pour objectif de vous guider dans vos demandes de raccordement pour les installations **supérieures à 36 kVA et inférieures à 250 kVA.**
- Les installations < 36 kVA sont gérées par un autre service d'ENEDIS et font donc l'objet d'une procédure de raccordement différente : voir DEV_TECH_07A_GUIDE_RACCO_INF36
- Les installations > 250 kVA (réseau HTA) font l'objet d'une demande de raccordement sur la même plateforme, mais des informations techniques supplémentaires (non détaillées dans le présent tutoriel) sont demandées.
- Les informations à saisir sont plus nombreuses et plus techniques que pour les raccordements inférieurs à 36kWc. Il est indispensable de connaître son installateur et d'être accompagné dans cette démarche.
- Il convient également de mener une réflexion préalable sur la puissance de raccordement demandée, qui n'est pas forcément la puissance des onduleurs (il peut en effet être intéressant de la limiter pour faire des économies, comme expliqué ici)

- Ressources :
  - Page dédiée du site photovoltaïque.info
  - Procédure de raccordement sup 36 d'ENEDIS (ENEDIS-PRO-RES-67E, 2022)
  - Mode d'emploi raccordement ENEDIS
  - Livret producteur d'EDF OA pour les installations > 100 kWc (2024)
  - Présentation d'ENEDIS sur la qualification d'une demande de raccordement en production Basse Tension et foire aux questions associée (ENEDIS, avril 2023)
  - Etapes principales de la demande de raccordement : outil DEV_TECH_06_PROCEDURE_RACCO

Documents à préparer

- Nécessaires pour passer la demande de raccordement :
  - Qualité du mandataire et autorisation du mandataire si besoin
  - Caractéristiques techniques précises de l'installation (type de technologie, caractéristiques onduleurs (puissance apparente nominale et maximale, courant nominal, type d'électronique, impédance 175Hz))
  - Certificat de conformité des onduleurs (DIN VDE 0.126.1 ou DIN VDE 0126 1.1/A1)
  - Fiche technique des onduleurs
  - Schéma unifilaire de l'installation
  - KBIS de la société ou avis de situation au répertoire SIREN
  - Plan de masse (1 :200 ou 1 :500) avec les limites de parcelle, l'emplacement du PDL et l'identification du bâtiment concerné
  - Plan de situation (1 :10 000e ou 1 :25 000e) avec les limites de la parcelle du terrain et indication du point de livraison souhaité
  - Coordonnées géodésiques du champ PV (Points GPS des extrémités de l'installation)
  - Copie du certificat de non-opposition à la déclaration préalable
  - Certification attestant de la qualification de l'installateur : voir sur photovoltaïque.info les qualifications agréées selon la puissance de l'installation
  - Pour installations sup 100 : engagement à ne pas être une entreprise en difficulté

- Autres documents à fournir pour le contrat d'achat mais non nécessaires pour compléter la demande :
  - Photos (compteur existant ouvert et fermé, photos permettant d'appréhender le contexte du raccordement)
  - Copie de la promesse de bail signée avec la société CV
  - Copie du titre de propriété du propriétaire : le dernier avis d'imposition foncière convient.
  - Si bâtiments d'habitation mitoyens avec propriétaires différents : attestation d'architecte certifiant que les bâtiments sont structurellement indépendants

Création d’un compte

- Aller sur https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr/Account/Login
- Créer un compte au nom de la société Centrales Villageoises.

Déroulé de la demande de raccordement (1/24)

- Une fois connecté, vous pouvez commencer une nouvelle demande ou suivre un dossier.
- En cliquant sur « Demande de raccordement », une nouvelle fenêtre s'ouvre. Indiquez la commune du projet puis la page suivante apparait :

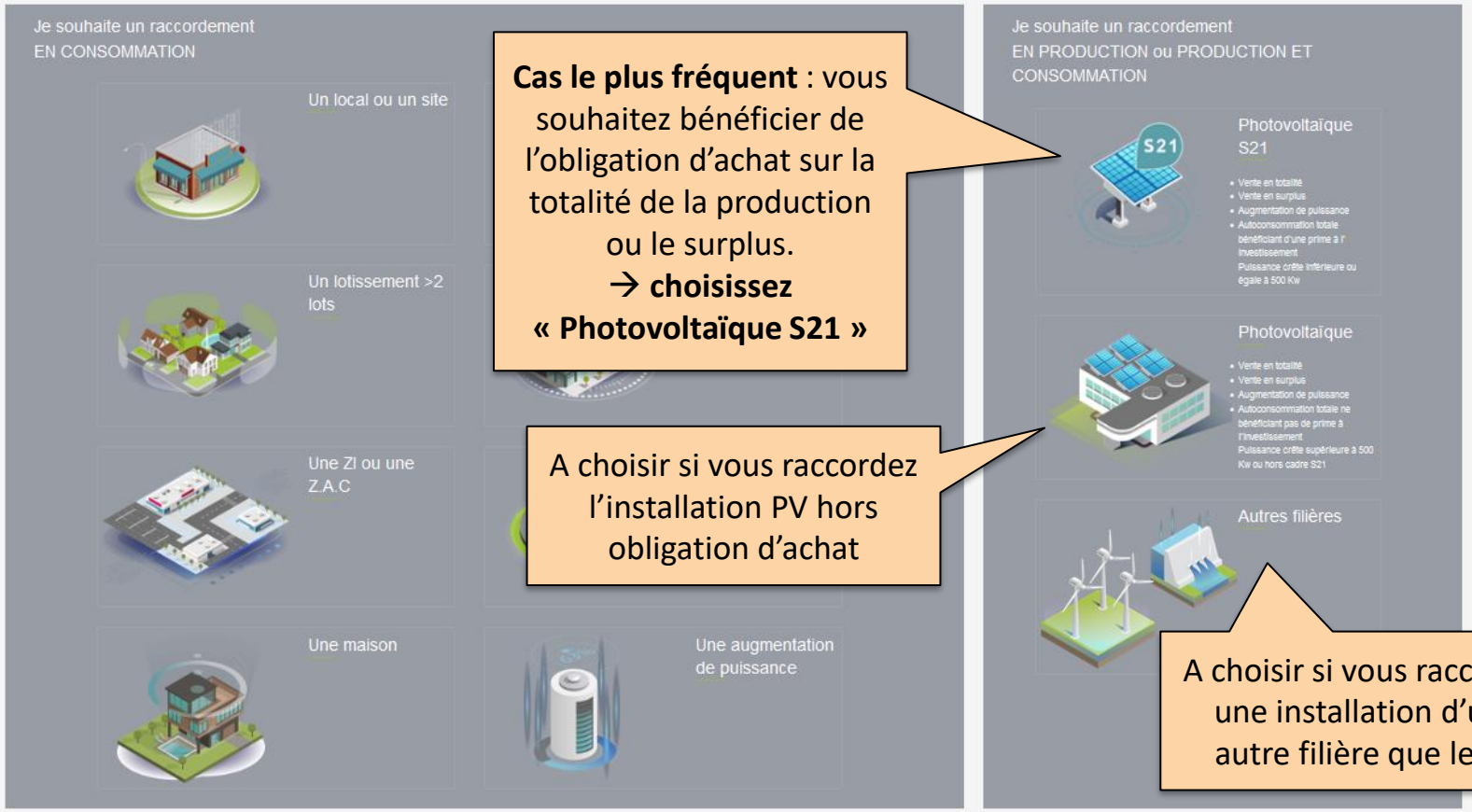

Déroulé de la demande de raccordement (2/24)

- Vous arrivez sur une nouvelle page, où vous allez devoir remplir toutes les informations sur le producteur et le projet.

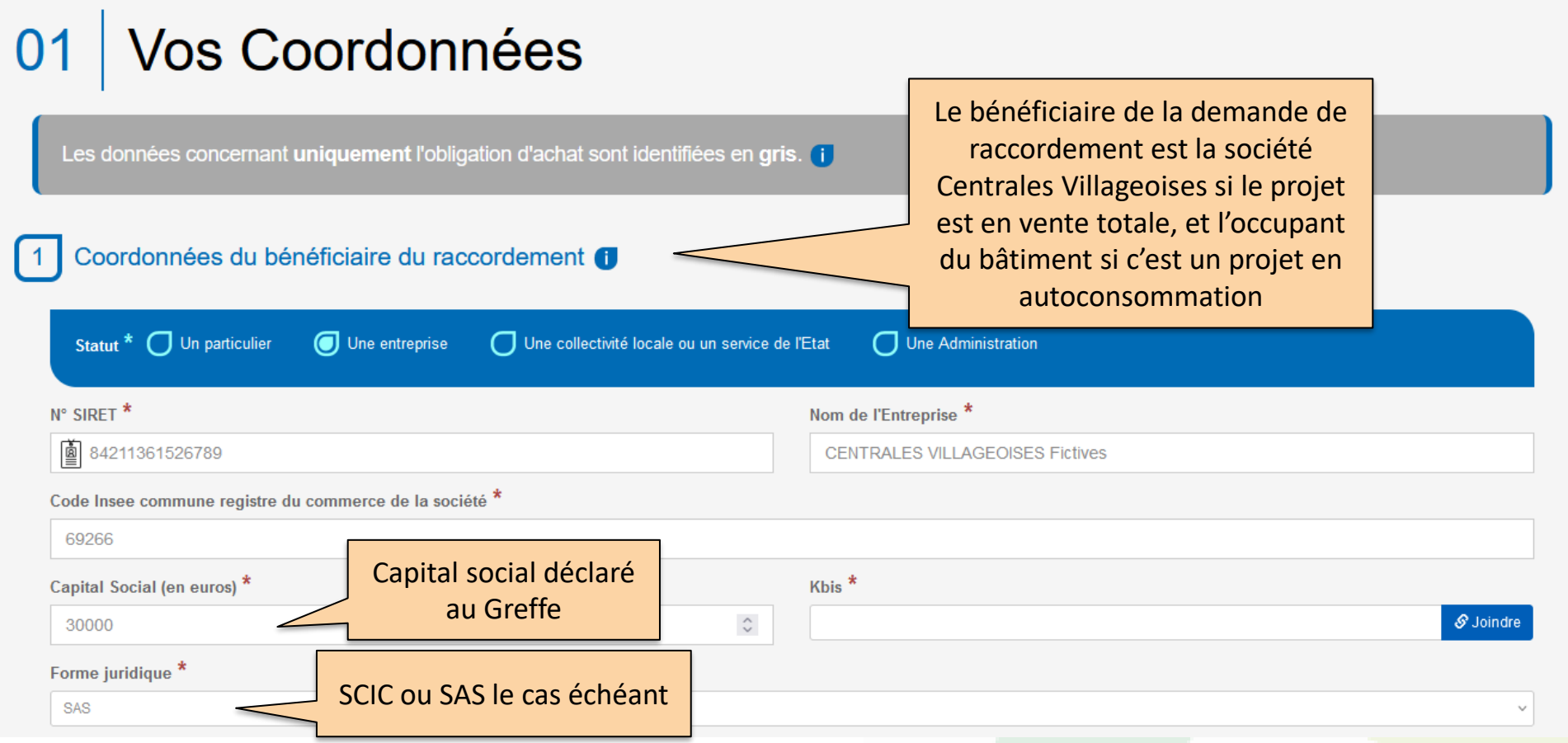

Déroulé de la demande de raccordement (3/24)

Type d'Entreprise souhaitant bénéficier du contrat d'achat *

- MicroEntreprise (ME)
- Petites et moyennes Entreprises (PME)
- Entreprises de taille intermédiaire (ETI)
- Grande Entreprises (GE)

Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE *

Production d'électricité(35.11)

Fonction du représentant de l'Entreprise *

Président

Civilité *

- Monsieur
- Madame

E-mail *

marie.martin@cvfictives.fr

Nom du représentant *

Martin

Prénom du représentant *

Marie

Numéro

Numéro

Adresse du siège social * 20 / 60

22 place de l'église

Complément d'adresse

Complément d'adresse

Commune *

LYON 1ER ARRONDISSEMENT

Cochez pour activer la saisie libre si vous ne trouvez pas votre commune

Code Postal *

69001

Code Insee *

69381

Cedex

Cedex

Pays *

France

Déroulé de la demande de raccordement (4/24)

Téléphone *

+33 07 49 49 75 24

Téléphone portable *

+33 07 49 49 75 24

Si vous souhaitez être notifié par sms, nous vous contacterons à ce numéro.

Souhaitez-vous être notifié par mail? * Oui Non

Ou par sms? * Oui Non

Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation * Oui Non

Propriétaire du bâtiment *

Commune de Saint Just de Claix

Le bâtiment d'implantation de l'installation est-il déjà construit? * Oui Non

Peut être intéressant si plusieurs acteurs sont concernés par la demande de raccordement (AMO, propriétaire du bâtiment, etc)

2 Vous pouvez saisir l'adresse mail de tiers qui pourront suivre les affaires sur cet espace (en revanche les tiers ne sont pas notifiés)

E-mail

Entrer un e-mail valide

Déroulé de la demande de raccordement (5/24)

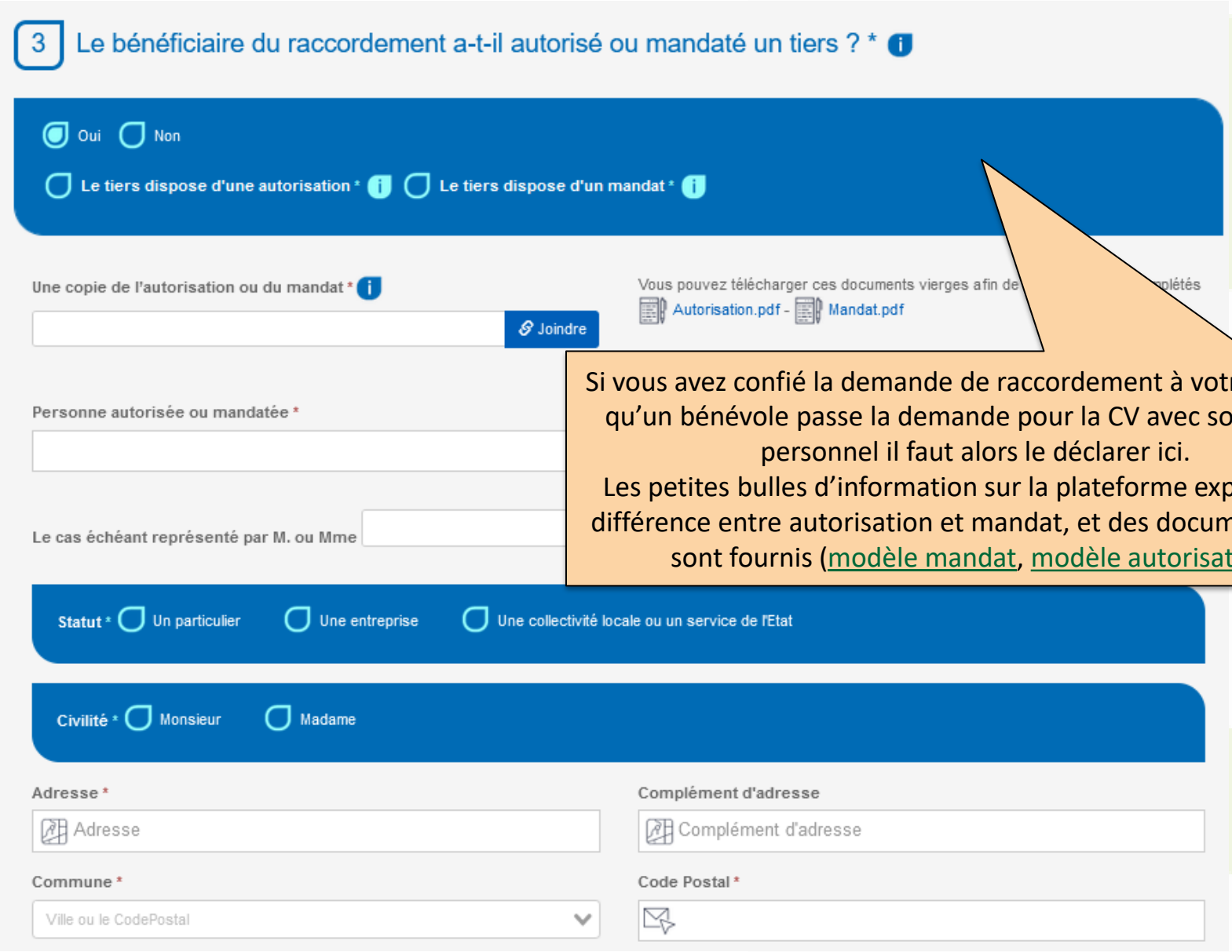

Si vous avez confié la demande de raccordement à votre AMO, ou qu'un bénévole passe la demande pour la CV avec son compte personnel il faut alors le déclarer ici.
Les petites bulles d'information sur la plateforme expliquent la différence entre autorisation et mandat, et des documents types sont fournis (modèle mandat, modèle autorisation)

Déroulé de la demande de raccordement (6/24)

4 Les documents contractuels doivent être envoyés à *

La même adresse Une autre adresse

5 L'interlocuteur technique du chantier est : *

Le bénéficiaire du raccordement Autre (pour d'éventuelles questions sur vos travaux électriques par exemple)

Type d'Interlocuteur

Bureau d'étude, électricien ,Responsable technique ...

Civilité * Monsieur Madame

E-mail *

E-mail

Nom *

Nom

Prénom *

Prénom

Numéro

Numéro

Adresse * 0 / 60

Adresse

Complément d'adresse

Complément d'adresse

Commune *

Code Postal *

Possibilité auprès d'identifier auprès d'ENEDIS un interlocuteur technique pour la phase chantier (typiquement, votre AMO)

Déroulé de la demande de raccordement (7/24)

Donner un nom permettant de l'identifier facilement. Mentionner « Centrales Villageoises » ou « CV » dans le nom

L'arrêté tarifaire modificatif du 8 février 2023 a clarifié la chose : **un même n° SIRET (celui du siège) peut être utilisé pour toutes les installations PV** de la CV, à condition qu'elles soient situées dans le périmètre du même tribunal de commerce. Dans le cas contraire il vous faudra créer un établissement secondaire pour donner un n° SIRET spécifique pour la signature du contrat de raccordement.

Déroulé de la demande de raccordement (8/24)

2 Coordonnées GPS du PDL (WG S84)

Coordonnées GPS (WGS84) Latitude *

45.735467

Coordonnées GPS (WGS84) Longitude *

4.872210

Ces coordonnées doivent correspondre à la localisation du PDL sur le plan de masse fourni.

PDL = Point de Livraison
Equivalent au Point de Raccordement au réseau électrique.
ENEDIS souhaite qu'il soit situé au même endroit que le point de raccordement en soutirage du bâtiment

Déroulé de la demande de raccordement (9/24)

1 Raccordement des installations groupées dont la somme des puissances de raccordement est supérieure à 250 kVa dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables

Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE (projet situé sur une même commune) que le Site de Production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L 336-4 du code de l'énergie. *

- [x] Oui (aucun autre projet)
- [ ] Non (compléter les informations ci-dessous)

Cocher « Non » si d'autres installations sont déjà raccordées (ou en attente) par la société CV sur cette même commune → il y aura dans ce cas une quote-part à payer au titre du schéma régional de raccordement des ENR

2 Caractéristiques générales en injection

Filières*

Solaire

Technologie *

Photovoltaïque

Ajouter une filière d

Indiquer la puissance des onduleurs. En cas de bridage indiquer la puissance bridée ici

Puissance de production installée Pinstallée → correspondant à la puissance qui figure dans la déclaration ou la demande ... risation d'exploiter *

90 kVA

Veuillez fournir une Pinstallée inférieure ou égale à la valeur minimale entre la somme des puissance des panneaux ou la somme des puissances des onduleurs : Pinstallée ≤ min(Ppanneau f(orientation), Snonduleur)

Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution *

- [x] La valorisation de la totalité de la production
- [ ] La valorisation du surplus de la production (déduction faite de la consommation)
- [ ] L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site

Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'auto-consommation collective ? *

- [ ] Oui
- [ ] Non

Déroulé de la demande de raccordement (10/24)

La puissance de raccordement en injection n'est pas nécessairement égale à la puissance des onduleurs (Plus d'informations ici)
Si la puissance de raccordement choisie nécessite un bridage des onduleurs, il faut fournir une attestation de bridage

Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution → correspond à la puissance de raccordement en injection *

90 kVA

Le respect de la puissance de raccordement en injection est obtenu au moyen d'un dispositif de bridage

Oui, par bridage statique | Oui, par bridage dynamique | Non

Productibilité moyenne annuelle *

100000 kWh

Nombre total de groupes de production, y compris de stockage *

1

Le Demandeur souhaite bénéficier *

de l'Obligation d'achat

Responsable d'équilibre choisi *

EDF OA

Déroulé de la demande de raccordement (11/24)

3 Projets groupés en injection

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée ? *

- [ ] Oui
- [x] Non

Un raccordement groupé est réalisable dans le cas où vous avez plusieurs installations proches géographiquement (qui seront donc branchées sur le même poste ENEDIS), et dont le planning de raccordement est le même. Solliciter un raccordement groupé permet normalement de réaliser des économies.
Il est vivement conseillé de prendre contact avec ENEDIS au préalable pour étudier la faisabilité d'un tel branchement.

4 Raccordement actuel au réseau

La demande concerne-t-elle un Site (ou bâtiment supportant l'installation) déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ? *

- [ ] Non
- [x] Oui (faire apparaître, sur le plan de masse, le(s) coupe(s) circuit(s) relatif(s) à ce(s) raccordement(s))

Choisir un ou plusieurs choix ci-dessous (un à minima) *

- [x] BT en Soutirage
- [ ] BT en injection
- [ ] HTA en Soutirage
- [ ] HTA en Injection

Comprendre ici que le bâtiment (où seront installés les panneaux) est déjà raccordé au réseau en soutirage BT
Si le bâtiment dispose d'unités de production qui injectent dans le réseau, alors cocher également « BT en injection »

Le Demandeur souhaite-t-il : *

- [x] la création d'un nouveau Point de Livraison dédié à la présente demande
- [ ] le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle installation relevant de la même entité juridique que l'installation existante
- [ ] le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle installation relevant d'une autre entité juridique que l'installation existante

Choisir le nouveau PDL pour un projet en vente totale, le raccordement sur PDL existant de la même entité juridique pour un projet en autoconso individuelle, et le raccordement sur un PDL d'une autre entité pour un raccordement indirect (cf slide suivante)

Déroulé de la demande de raccordement (12/24)

« Raccordement indirect » : si l'installation de la société CV est raccordée à un réseau privé, lui-même raccordé au réseau public de distribution. Pour en savoir plus : lien pv.info

5 Demande de raccordement indirect

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement indirect ? *

☐ Oui ☐ Non

Choisir le dispositif adapté à la valorisation de l'électricité choisie (vente totale, autoconsommation…)
Si vente totale via l'obligation d'achat → Schéma S1

6 Dispositif de comptage

Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage * Enedis-NOI-RES_46E.pdf

Schéma S1 : Installation de Production - sans Consommation (hors auxiliaires) ni Stockage - valorisation en totalité

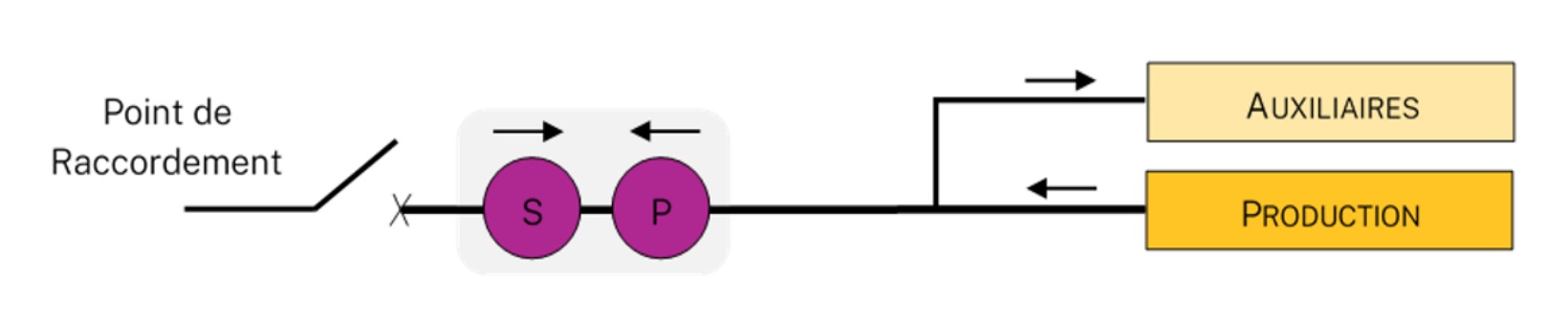

7 Régulation de puissance active en fonction de la fréquence

Toute ou partie de l'installation de production mettra en œuvre une loi de régulation de puissance active produite en réponse à une variation de fréquence, loi de type P=f(f) ? *

☐ Oui ☐ Non

A priori ne concerne pas les installations en BT

Déroulé de la demande de raccordement (13/24)

8 Type de demande *

Vous avez reçu les autorisations administratives pour la réalisation de votre projet ? Vous pouvez formuler auprès d'Enedis votre demande de raccordement.

A réception de votre dossier, notre Accueil Raccordement Electricité Producteurs prendra contact avec vous pour définir au mieux votre besoin et de vos souhaits.

Les éléments que vous avez renseignés peuvent servir à obtenir :

- **Une Offre de Raccordement avec travaux réalisés en totalité par Enedis**
  - (●) Offre de Raccordement avec travaux réalisés en totalité par Enedis

Il est a priori préférable de faire réaliser les travaux par ENEDIS, l'autre option rajoutant beaucoup de complexité pour le porteur de projet

- **Une Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le demandeur (article L342-2)**

  L'article L342-2 du code de l'énergie autorise le Demandeur à faire exécuter les travaux de raccordement concernant les ouvrages dédiés à son installation selon un dispositif décrit dans la note de la DTR Enedis-PRO-RES_67E.pdf

  - ( ) Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le demandeur (article L342-2)

- **Une proposition de raccordement avant complétude du dossier**

  Le Demandeur peut adresser à Enedis une demande anticipée de raccordement consistant à obtenir une Proposition de Raccordement Avant Complétude du dossier (PRAC), avant d'avoir pu fournir l'ensemble des documents administratifs visés paragraphe 6.1.2 de la procédure Enedis-PRO-RES_67E.pdf Cette demande, facultative, est payante. La demande n'entre pas dans la File d'Attente des raccordements producteurs.

  - ( ) Proposition de Raccordement Avant complétude du dossier (PRAC)

Déroulé de la demande de raccordement (14/24)

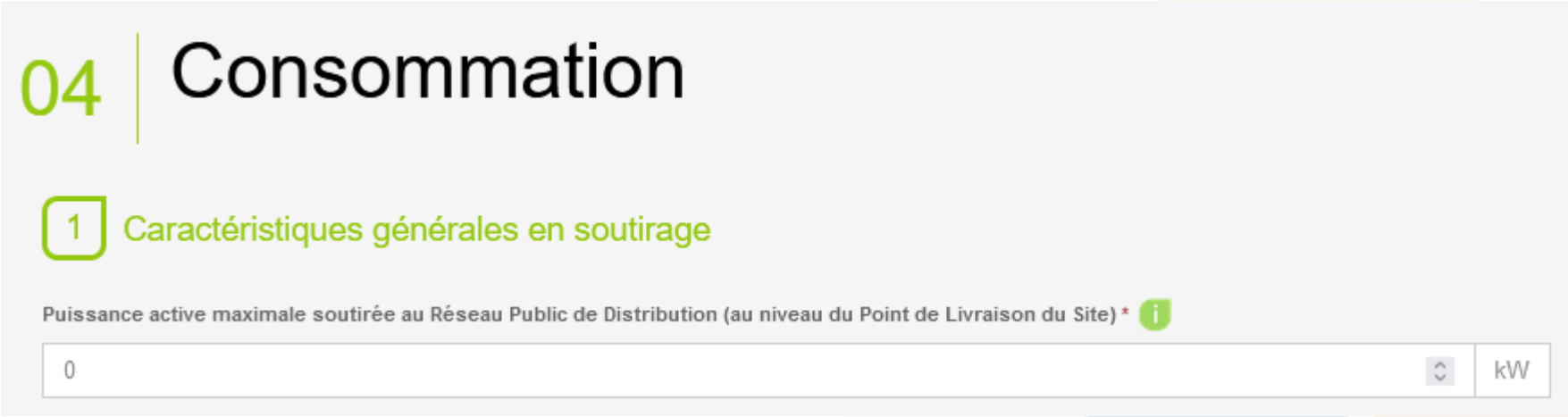

Ne concerne que dans le cas d'une consommation d'autre nature que les auxiliaires de production. Ne concerne donc pas la faible consommation nocturne des onduleurs.

Déroulé de la demande de raccordement (15/24)

05 Votre Construction BT

Caractéristique du site à raccorder en BT

1 Emplacement du point de livraison

Importance de la localisation des élèments de votre raccordement :

Il existe deux configurations possibles, avec, dans tout les cas, le Coupe-Circuit Principal Individuel accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accés contrôlé. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (supportant le Compteur) du branchement à puissance surveillée.

Configuration de votre raccordement: * **Emplacement du PDL et configuration**

Un raccordement de référence Autre configuration

L'autre configuration prévoit que le coffret coupure de l'installation n'est pas groupé avec le CCPI, et qu'il faut donc prévoir des travaux en domaine privé (ce qui augmente le coût du raccordement)

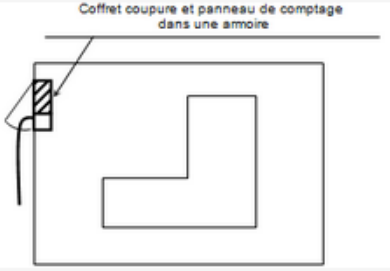

Coupe Circuit Principal Individuel (CCPI) et Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) groupés en limite d'assiette foncière ou de domaine public.

Il est indispensable que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Le diamètre des fourreaux sera précisé dans la Convention de Raccordement

Le Demandeur fournit à Enedis un Plan de Géoréférencé des Ouvrages Construits(PGOC) de classe A défini dans l'arrêté du 15 Février 2012.

Déroulé de la demande de raccordement (16/24)

2 Ordre de service étude (OSE)

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier d'un OSE ?

Oui Non

Cocher « Oui » pour anticiper les études de travaux d'Enedis avant d'accepter la PTF (comporte donc un certain risque). Un montant sera demandé et déduit ensuite du restant à payer pour les travaux (si la PTF est acceptée). Sinon le montant sera perdu. Cocher NON si pas d'urgence et projet pas totalement sécurisé

3 Réseau électrique intérieur

Schéma unifilaire à faire réaliser par le bureau d'étude ou par l'installateur

Schéma unifilaire de l'installation intérieure *

Indiquer sur le schéma l'ensemble des Unités de Production, l'organe de couplage de chaque Unité de Production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation, les longueurs, les sections des câbles, ainsi que le nom et puissance des onduleurs.

Joindre

Utilisation d'onduleurs monophasés *

Oui Non

Déroulé de la demande de raccordement (17/24)

Il est possible de changer de modèle d'onduleur suite à la demande de raccordement, à condition que la puissance d'injection demandée (plus haut dans la demande ne change pas.
En cas de changement de puissance d'injection, une reprise d'étude par ENEDIS est obligatoire, et à la charge de la CV

4 Unité de production

Onduleur photovoltaïque

Machine et n° de référence *	Puissance apparente nominale Sn (kVA) *	Nombre *	
SE90K	90	1	+

Unités de stockage

Nombre	Marque et n° de référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur)	Puissance apparente nominale Sn (kVA)	
				+

Protection de découplage *

La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut :

- être intégrée à l'onduleur (ou au sélectionneur automatique) et conforme à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2013-08)

Le demandeur s'engage à ce que la surveillance de la tension soit effectuée à partir d'une mesure entre les conducteurs de phase et de neutre, ce qui implique que les onduleurs soient raccordés au conducteur de neutre issu du réseau.

- en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B1

Certificat de conformité DIN VDE 0126-1-1 (2013-08) * i

Joindre

Choisir la protection de découplage prévue. En général la fonction est assurée par l'onduleur (certificat de conformité à fournir sur le matériel prévu)

Déroulé de la demande de raccordement (18/24)

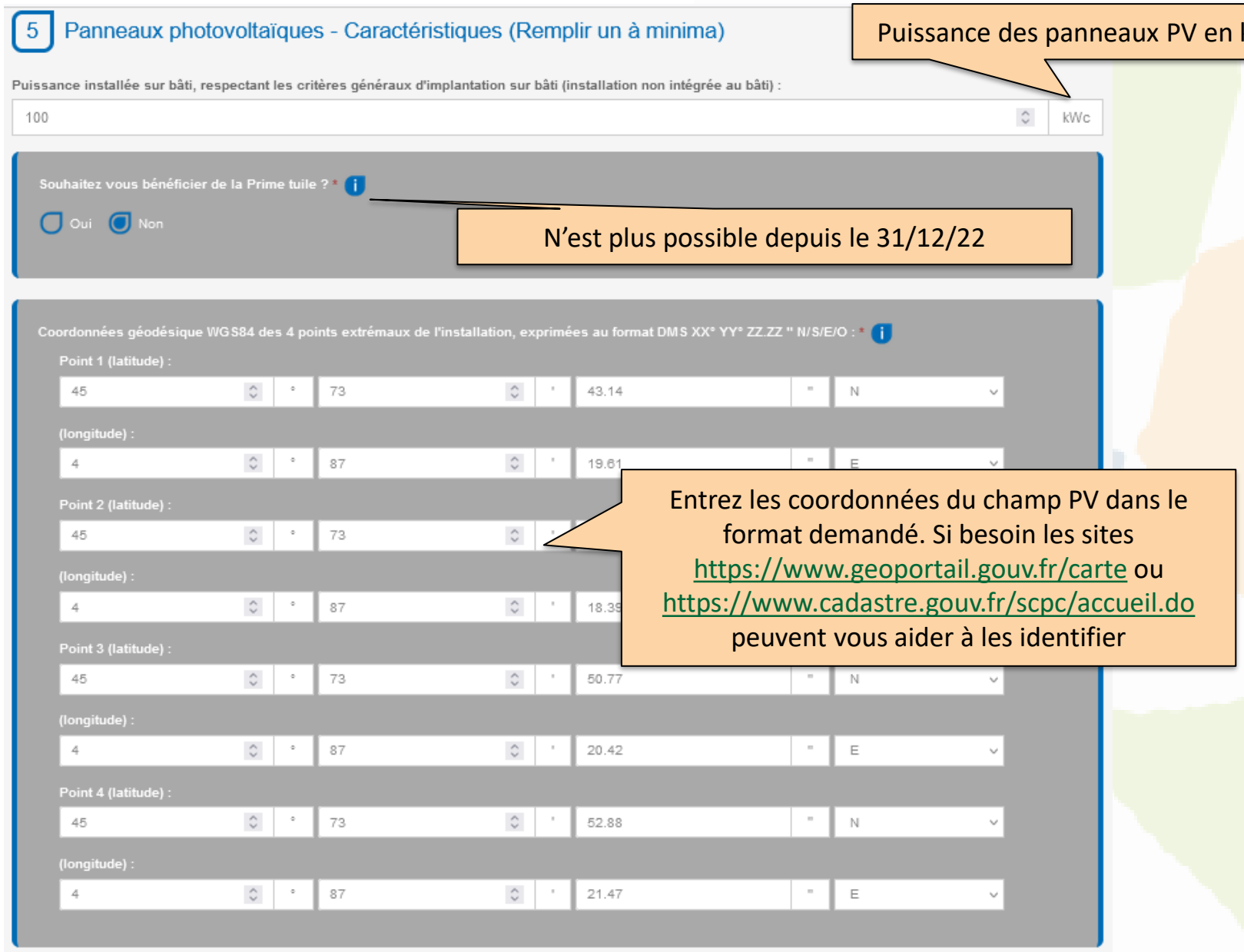

Déroulé de la demande de raccordement (19/24)

6 Autres installations photovoltaïques

Avez-vous une puissance Q à déclarer ? *

Oui Non

Disposez-vous d'une ou plusieurs attestation(s) d'architecte ? *

Oui Non

Voir slides 6 à 8 de ANIM_TECH_02_TARIF2021 et la ressource d'EDF OA

Nécessaire au cas où vous avez une puissance Q déclarée mais que les installations PV concernées sont sur des bâtiments d'habitation structurellement indépendants

Maximum 5 onduleurs

7 Onduleurs

Marque et référence de l'onduleur *

SE90K

Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur : *

Joindre

Déroulé de la demande de raccordement (20/24)

8 Technologie

Les informations ci-dessous sont renseignées dans la fiche technique de l'onduleur. Il est recommandé de se faire accompagner par son installateur pour remplir cette section.

Puissance apparente nominale de l'onduleur *

90 kVA

Courant nominal - In *

A

Puissance apparente maximale de l'onduleur *

90 kVA

Type d'électronique de puissance *

- [x] Commutation assistée (Thyristors)
- [ ] Commutation forcée (IGBT-MLI)

Tension de sortie assignée *

V

Type de connexion *

- [ ] Monophasé
- [x] Triphasé
- [ ] Autre

Déroulé de la demande de raccordement (21/24)

9 Impedance a 175Hz

Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz s'il ne renseigne pas ces données.

Impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm, donner les valeurs coté BT (non prise en compte du transformateur):

Schéma équivalent série Schéma équivalent parallèle

R175Hz= Ω X175Hz= Ω

Le gestionnaire de réseau utilise un signal tarifaire avec une fréquence de 175 Hz afin de valider la compatibilité des installations PV avec la propagation du signal sur le réseau. Enedis demande donc les valeurs des impédances des onduleurs équivalentes à 175 Hz.

Ces informations sont fournies par le constructeur. Certaines fiches en ligne contiennent l'impédance de chaque modèle d'onduleur. Si l'information n'est pas disponible, contactez le constructeur ou demandez de l'aide à votre installateur.

Single Phase Inverters with HD-Wave Technology

Inverter Model / Modele Onduleur	AC Power [kVA] / Puissance AC [kVA]	$R_{175\ Hz}$	$X_{175\ Hz}$
SE6000H	6000	1.10 Ω	-21.69 Ω
SE5000H	5000	1.95 Ω	-21.07 Ω
SE4000H	4000	1.73 Ω	-21.90 Ω
SE3680H	3680	-1.50 Ω	-20.74 Ω
SE3500H	3500	-1.09 Ω	-20.55 Ω
SE3000H	3000	-1.44 Ω	-20.38 Ω
SE2200H	2200	-1.04 Ω	-21.12 Ω

Exemple données SolarEdge

Déroulé de la demande de raccordement (22/24)

06 Documents à fournir

1 Afin de vous localiser précisément

Un plan de situation *

Joindre

(échelle souhaitée 1/25000ème ou 1/10000ème) qui permet de situer l'installation par rapport au

Un plan de masse de la construction précisant *
- L'emplacement souhaité du coffret coupure placé en limite de propriété
- Le tracé des canalisations électriques projetées
- L'emplacement des éventuels postes HTA/BT de distribution publique

Joindre

(échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec indication des limites de la (les) parcelle(s) / unité foncière concerné du Point de Livraison souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système.

Document(s) administratif(s) (C.f.6.1.2 de la procédure Enedis-PRO-RES_67E.pdf) *

Document 1

Charger ici l'autorisation d'urbanisme (copie de la décision accordant le PC en cours de validité ou copie du certificat de non-opposition à la DP, avec la mention « PV », l'adresse et la référence cadastrale

2 Fiches des caractéristiques techniques

3 Autre(s) document(s)

Documents Complémentaires

Chargez ici :
- Des photos (compteur existant ouvert et fermé, photos permettant d'appréhender le contexte du raccordement)
- Copie de la promesse de bail signée avec la société CV
- Copie du titre de propriété du propriétaire : dernier avis d'imposition foncière
- Certificat attestant de la qualification de l'installateur
- Si bâtiments d'habitation mitoyens avec propriétaires différents : Attestation d'architecte certifiant que les bâtiments sont structurellement indépendants
- Si demande > 100kVA : attestation que l'entreprise n'est pas en difficulté
- Si demande de la prime tuile : ATEC

Déroulé de la demande de raccordement (23/24)

07 | Échéance

1 Sélectionner une date souhaitée de mise en service *

Sélectionnez une date

Informations complémentaires

Disposition transitoires pour le Certificat Installateur :
merci d'indiquer en commentaire le Type d'attestation, votre Référence de certificat et la Date limite de validité de celui-ci.
Sans cela, votre demande fera l'objet d'une incomplétude.

Je m'engage à demander la mise en service de mon installation en possession de mon attestation de conformité prévue à l'article 6. *

Pour la date de mise en service, prévoir (généralement) entre 6 à 12 mois.

Indiquer les informations relatives au certificat installateur

2 attestations de conformité : attestation sur l'honneur de l'installateur concernant l'achèvement de l'installation et attestation sur l'honneur de l'éligibilité au tarif d'achat *(modèles fournis par EDF OA)*

- Cliquez sur valider et vérifier toutes les informations saisies

Déroulé de la demande de raccordement (24/24)

☐ Je m'engage à demander la mise en service de mon installation en possession de mon attestation de conformité prévue à l'article 6. *

Pour les installations de puissance inférieure ou égale à 100 kWc, il s'agit des attestations sur l'honneur du producteur et de l'entreprise ayant réalisé l'installation.

Pour les installations de puissance supérieure à 100 kWc, il s'agit de l'attestation visée à l'article R. 314-7 du code de l'énergie établie par un organisme agréé dans les conditions prévues par l'arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité.

☐ Je certifie exactes les données communiquées et par la signature du présent document, j'autorise la transmission à EDF OA des données nécessaires à cette dernière pour établir mon contrat d'obligation d'achat (en particulier mes coordonnées et celles du site de production , les données identifiées en violet). *

☐ En cochant cette case, vous vous engagez à communiquer à EDF-OA, sur simple demande, les éléments permettant d'identifier la propriété du bâtiment (ou ombrière) d'implantation de l'installation objet de la demande, ainsi que l'éventuel document d'architecte (alinéas 3 et 4 de l'article 5 de l'arrêté 06/10/2021). *

☐ En cochant cette case, vous vous engagez à ne pas être, à la date de la demande, une entreprise en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers en vigueur au moment de la demande complète de raccordement. *

☐ En cochant cette case, vous vous engagez à ne pas, à la date de la demande, faire l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide d'Etat émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide illégale et incompat avec le marché commun. *

☐ Je m'engage sur l'honneur à ne pas avoir effectué une demande de raccordement pour la même installation dans les 18 mois précédant la date de signature de la présente demande. *

☐ Je signe électroniquement ma demande *

- Si vous avez déjà effectué une demande pour la même installation mais que vous n'avez pas accepté la proposition de raccordement dans les 3 mois,
- Si votre installation n'est pas achevée et n'a jamais injecté sur le réseau

→ Vous pouvez **a priori** considérer que votre demande est caduque. Enedis et EdF OA souhaitent vérifier que vous n'avez jamais vendu votre production à un autre acheteur ou à un autre tarif.(ex entre le S17 et S21).

→ Vous rapprocher de votre interlocuteur privilégié Enedis pour valider ce point particulier.

- Vous pouvez maintenant valider la demande !

Suites de la demande – contrats à signer

- Après avoir effectué la demande de raccordement, Enedis demande au producteur de signer plusieurs contrats :
  - La Convention de Raccordement Directe (CRD) pour les cas simples ou la Proposition Technique et Financière (PTF) pour les cas complexes
  - La Convention d'Exploitation (CE)
  - Le Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution en Injection (CARD-I)

- Ces documents peuvent désormais être signés en ligne. Il est également possible de déléguer leur signature à un tiers.

Exemples de documents à joindre : plan de masse

Plan de Masse (production pure ou quand le contrat de consommation n'est pas au nom du producteur)

C'est un plan qui indique les limites de la ou des parcelles concernées par l'installation, l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle(s), ainsi que des compteurs (de production et non consommation) ; il peut être réalisé à main levée, mais il doit préciser l'échelle ou être coté.

Exemple :

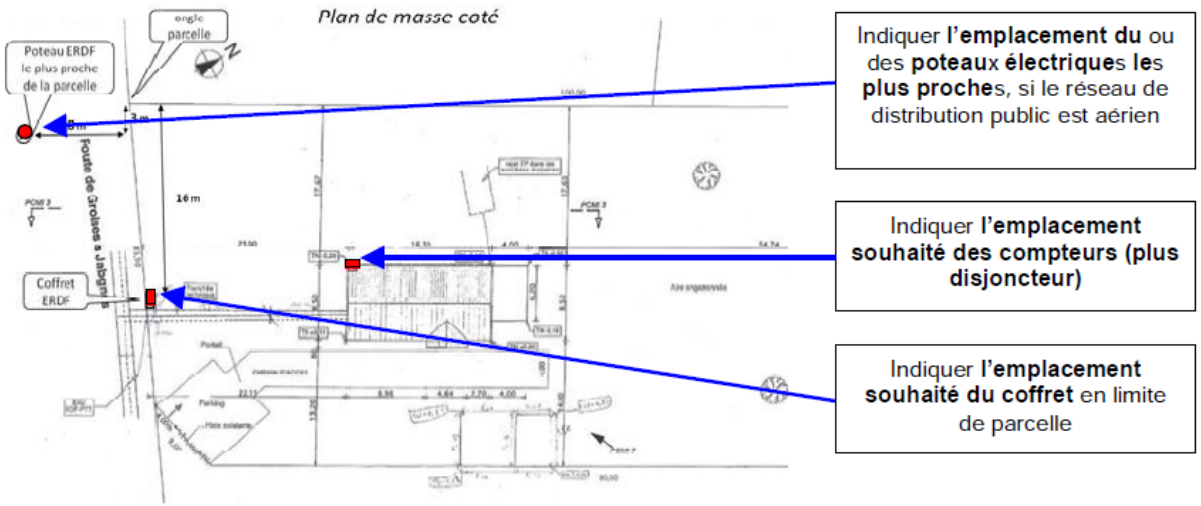

ⓘ Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- *L'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique : dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.*
- *La longueur d'un branchement ne peut dépasser 30 mètres : si c'est le cas, compteurs et disjoncteur seront placés également en limite de parcelle, à proximité du coffret de branchement.*

Exemples de documents à joindre : certificat de non-opposition

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de

PLAN DE BAIX

26400

Dossier : D.P. n° 2624012D0008
déposée le 13 décembre 2012
Demandeur : Commune de PLAN DE BAIX
Projet : pose de panneaux photovoltaïques
Emplacement :auberge communale
Le Village, parcelle D 377

Bien indiquer la mention « PV », l'adresse et la référence cadastrale

CERTIFICAT de NON – OPPOSITION

à une DECLARATION PREALABLE

délivré par le maire au nom de la Commune.

Le maire de la Commune de PLAN DE BAIX (Drôme) certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée par la Commune de Plan de Baix le 13 décembre 2012 pour le projet ci-dessus référencé, enregistrée sous le n° 2624012D0008.

Fait à Plan de Baix le 13 janvier 2013.

Le Maire,

Christophe SARAYOTIS

Exemples de documents à joindre : plan de situation

Ce type de plan se télécharge depuis le site https://cadastre.gouv.fr :

- Entrer le nom de la commune dans l'outil de recherche puis ouvrir une vue d'ensemble.
- Vous pouvez alors zoomer sur le secteur concerné par votre installation
- Cliquez ensuite sur « Imprimer » à gauche de la fenêtre : sélectionner la ou les parcelles qui vous intéresse, paramétrez l'export puis validez : vous obtenez un document similaire à celui-ci-contre.

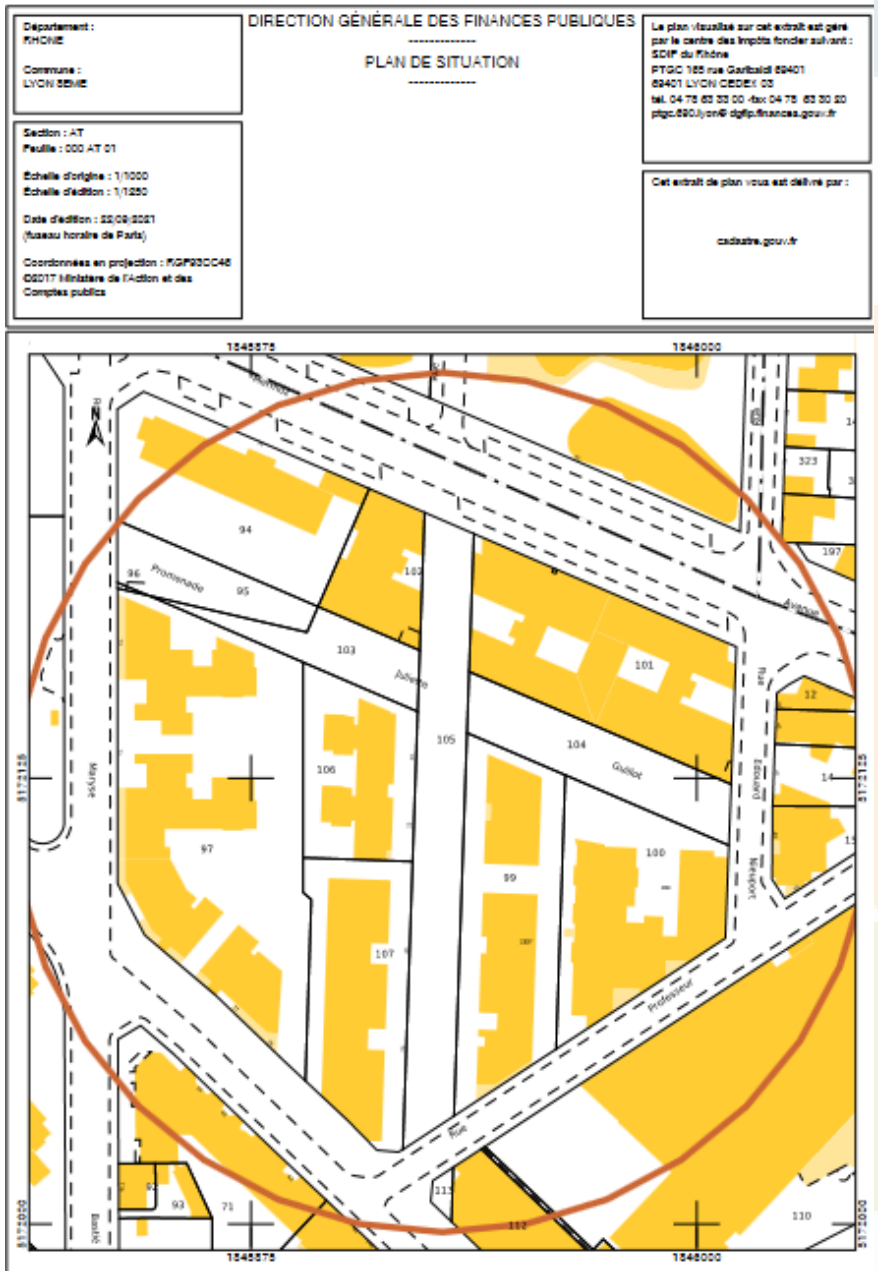

Exemples de documents à joindre : photos

Demande de raccordement d'une installation de production injectant par onduleur et de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA, au réseau public de distribution géré par ERDF

Modèles de photos à réaliser afin de définir la solution de raccordement de l'installation de production

Branchement aérien

Câble de branchement, vu de près

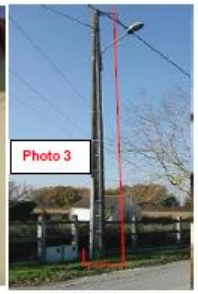

Branchement aéro-souterrain

Largeur 54 cm, coffret ouvert

Largeur 35 cm, coffret ouvert

Coffret sur poteau, ouvert

Largeur 23 cm

Compteur extérieur apparent

Compteur et disjoncteur dans coffrets extérieurs (généralement dos à dos)

Tableau de comptage intérieur, **vu avec recul**, permettant de valider la conformité de l'emplacement, et la place disponible pour poser l'installation de production

Voir également l'outil DEV_TECH_07B_EX_PIECES _RACCO